



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votant : 28

Etaients présents : M. Morat, M. Machet, Mme Charles, M. Pravaz, Mme Castagno, Mme Durieux-Fraresse, M. Belhaj, M. Vallier, Mme Vallin-Balas, Mme Perrier, M. Ancrenaz, M. de Lambert, M. Gautier, Mme Grange, M. Deshayes, Mme Coassy, Mme Boucher, M. Pla Diaz, M. Mithieux, Mme Mithieux, M. Bejaoui, Mme Mareschal, M. Rey.

Absents excusés : M. Jay, Mme Joyau-Collin, Mme Labiod, Mme Cabrani.

Délégation de vote : M. Jay à Mme Coassy, Mme Joyau-Collin à M. Morat, M. Blanc à M. Belhaj, Mme Labiod à M. Pravaz, Mme Cabrani à M. Ancrenaz.

Absente : Mme Traversier.

Secrétaire de la séance : Mme Coassy.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1) Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 12 janvier et 9 février 2021**

Après prise en compte de certains amendements le procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier est approuvé par 22 voix pour, 2 contre (M. Pla diaz, Mme Boucher) et 4 abstentions (M. Mithieux, Mme Mithieux, Mme Mareschal, M. Bejaoui).

Celui du 9 février est approuvé à l'unanimité.

#### **2) Modification du règlement intérieur du conseil municipal**

Suite à la demande de Monsieur le Préfet de préciser les conditions de consultation à la mairie, par tout conseiller municipal, sur sa demande, de tout projet de contrat de service public, l'article 4 du règlement intérieur est complété Sa nouvelle version, reprise ci-après est adoptée à l'unanimité.

##### Nouvelle version de l'article 4 : accès aux dossiers soumis à délibération

« Durant la semaine précédant la séance et le jour de la séance, les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers préparatoires sur place en mairie aux heures ouvrables, auprès de la Direction Générale des Services. Tous ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'Assemblée.

*Si la délibération concerne un contrat de service public le projet de contrat ou de marché accompagné par l'ensemble des pièces peut, à sa demande être consulté à la mairie par tout conseiller municipal dans les conditions fixées ci-dessus.*

Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du Conseil municipal auprès de l'administration communale, devra se faire sous couvert du Maire ou de l'adjoint délégué ».

### **3) Compte rendu des actes effectués par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) qu'il a traitées.

## **MARCHES**

### **4) Liste des marchés 2020**

Monsieur le Maire présente la liste ci-joint des marchés passés en 2020.

## **FINANCES**

### **5) Demande de subvention auprès de la Région – Dispositif « Bonus relance »**

Deux dossiers sont proposés pour être déposés avant le 31 mars auprès de la Région

#### - Maison Ract

Montant des travaux H.T. : 450 000 € : aménagement du 1<sup>er</sup> étage en cabinets médicaux et mise en accessibilité du bâtiment.

#### - Parc du Forézan

Montant des travaux H.T. : 80 000 € : installation de jeux supplémentaires, tables de pique-nique y compris PMR, bancs, poubelles, barbecue...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- sollicite l'aide de la Région au titre du dispositif « Bonus relance » pour les dossiers ci-dessus exposés avec en priorité les aménagements du parc du Forézan.

### **6) Demande de fonds de concours auprès de Grand Chambéry**

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement du parc du Forézan, pour un montant de 80 000 € HT, peuvent donner lieu à un versement d'un fonds de concours de Grand Chambéry au titre des espaces naturels et de loisirs d'agglomération et au titre de la politique de la ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite ces fonds de concours.

## **URBANISME**

### **7) Acquisition du local commercial de Madame et Monsieur BLAISE (Dany coiffure)**

Madame Charles, adjointe à l'urbanisme et au développement durable, expose au conseil municipal que Madame et Monsieur Blaise ont donné leur accord pour céder à la commune, le local dont ils sont propriétaires dans le centre commercial de l'Epine et qui était exploité par Madame Blaise en salon de coiffure. Ce local de 52 m<sup>2</sup>, contigu à l'ex magasin Mercelaine déjà acquis par la commune, présente un intérêt pour celle-ci pour l'immédiat comme dans la perspective de la redynamisation du centre bourg. Il est proposé à la vente pour le prix de 52 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition au prix de 52 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera dressé par Maître Devred.

### **8) Acquisition berges du canal**

Madame Charles, adjointe à l'urbanisme et au développement durable, rappelle que les berges du canal font l'objet d'un emplacement réservé destiné à l'entretien du canal et à

l'aménagement d'une promenade piétonne le long de celui-ci. Dans le prolongement des acquisitions déjà réalisées, Mesdames Isabelle et Nicole Ballester sont d'accord pour céder à la commune, à titre gracieux, une bande de 6 m de profondeur le long du canal et sur toute la largeur de leur parcelle cadastrée AK 82 pour une contenance d'environ 60 m<sup>2</sup>. Sur cette parcelle existent un grand peuplier et un sapin qui seront élagués par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette cession à titre gracieux dont l'acte sera dressé par Maître Maud Langle-Lacassagne, notaire à Chambéry, après la division parcellaire qui sera effectuée par le cabinet de géomètre Euréka. Les frais d'acte et de bornage seront supportés par la commune.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **9) Subvention pour une classe de découverte**

Madame Castagno, adjointe aux affaires scolaires à la jeunesse et à la petite enfance, informe le conseil municipal que l'école élémentaire Pasteur organise une classe de découverte aux Aillons du 3 au 7 mai 2021 pour la totalité des élèves. Madame Castagno propose de verser à cette école une subvention de 3 856 €. Cette subvention, correspondant à 50 % de la subvention versée par le Département, est calculée en fonction des quotients familiaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
- approuve cette subvention à l'association sportive de l'école élémentaire Pasteur.

## **DIVERS**

### **10) Bilan prévisionnel de la ZAC du Coteau**

Monsieur le Maire présente le bilan prévisionnel de la ZAC du Coteau 1<sup>ère</sup> étape de la réalisation de l'éco quartier avec 500 logements. Ce bilan pour un montant de 17 millions d'euros, incluant le coût de la première tranche de l'école, fait apparaître un déficit prévisionnel de 2 M d'euros provisionné chaque année par un apport de 150 000 € du budget général au budget annexe de Villeneuve. Alors que la minorité déplore une dérive budgétaire de ce dossier, Damien Ancrenaz ramène le déficit prévisionnel au coût des équipements publics (école et pont) d'un montant de 6 millions d'euros.

### **11) Bilan 2020 - Impact Covid**

Madame Chéreau présente le bilan Covid pour la période de mars à décembre 2020. Des recettes ont diminué en lien avec la fermeture de certains services (crèche, restaurants scolaires). Des dépenses ont été imposées (gel, masques, primes COVID,...), l'ensemble conduisant à un déficit comblé par des aides exceptionnelles de la CAF, de l'Etat et du Département.

### **12) Débat de politique générale**

Monsieur le Maire rappelle que selon les dispositions de l'article L 2121-19 du CGCT à la demande du 1/10 des conseillers municipaux, un débat de politique générale est organisé dans la séance suivante du conseil municipal. La mise en œuvre de cette disposition ne peut conduire à l'organisation de plus d'un débat par an. Monsieur le Maire expose donc, comme il l'a annoncé lors du précédent conseil municipal, la politique générale de la commune. A l'aide d'un power point il développe les axes ci-dessous en les illustrant par des actions mises en œuvre cette année :

- Education, culture et jeunesse
- Soutien à la vie associative
- Soutien à la vie économique
- Urbanisme et développement durable

- Prévention et sécurité
- Vie citoyenne
- Actions avec les partenaires : Etat, Région, Département, Syndicat Départemental de l'Electricité en Savoie (SDES), Grand Chambéry, Parc de Chartreuse
- Repères sur la situation financière de la commune

S'en suit un débat qui permet de préciser certains aspects de la politique générale notamment dans la déclinaison à l'échelle communale du Plan Climat Air Energie Territorial de Grand Chambéry.

### **13) Questions diverses**

➤ Date des prochaines réunions de commissions municipales :

- Commission relation avec les habitants, démocratie participative et tranquillité publique :  
le 16 mars à 18 h 15
- Commission finances : le 26 mars à 18 h 00
- Commission finances animation : le 30 mars à 20 h 00

Prochain conseil municipal : 6 avril à 18 h 30.